

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 25 mars 2021, à 19.30 h,
salle de l'Inter**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 9 du jeudi 11 mars 2021, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbaux des séances du 19 novembre 2020 et 10 décembre 2020.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) M. Vincenzo Rotunno, 22.03.1962, ressortissant italien.
 - b) M. Msamu Pierre Mbenza, 19.01.2005, ressortissant angolais.
 - c) M. Christofer Manzambi Mbenza, 01.04.2001, ressortissant angolais.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Pour le rond-point côté est de Porrentruy en lien avec la toute nouvelle patinoire » (n° 1146) (PLR).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Autonomisation du Foyer les Planchettes : un bilan ? Autonomisation de la Maison de l'enfance : un projet réalisable ? » (n° 1147) (PCSI).
8. Réponse à la question écrite intitulée « Promenade du pont d'Able, franco vélo suisse, il est temps d'entretenir ce tronçon » (n° 1148) (PLR).
9. Réponse à la question écrite intitulée « Maison de santé communautaire à Delémont » (n° 1154) (PS-Les Verts).
10. Réponse à la question écrite intitulée « Réduction des EPT à la suite de la reprise de l'espace loisirs par le SIDP » (n° 1155) (PDC-JDC).
11. Traitement du postulat intitulé « Boîte(s) à livres à Porrentruy » (n° 1150) (PS-Les Verts).
12. Traitement du postulat intitulé « Sortir les poids lourds (cars postaux) de la vieille ville ! » (n° 1149) (PLR).
13. Traitement de la motion intitulée « Libérer la vieille ville des bus » (n° 1151) (PCSI).
14. Traitement de la motion intitulée « Pour un contrôle objectif et sérieux du respect des CCT lors de l'octroi de travaux par la Commune » (n° 1152) (PS-Les Verts).
15. Approuver un crédit maximal de CHF 6'300'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réalisation de l'agrandissement de la Maison de l'enfance.
16. Divers.

M. Gilles Coullery, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Julien Parietti - remplacé par M. Dominique Meyer.
M. Nathan Rebetez - remplacé par M. Patrick Salomon.

Sont excusés pour le PLR :

M. Gérard Brunner - remplacé par M. David Nicoulin.
Mme Jocelyne Gasser - remplacée par M. Cyrille Joray.

Sont excusés pour le PS-Les Verts

M. Matthieu Hays - remplacé par M. Yves Voisard.
Mme Corinne Laissue - remplacée par Mme Céline Bédât Heusler.
Mme Christine Choulat - remplacée par Mme Vitoria Gigon.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Céline Bédât Heusler, Mathilde Crevoisier Crelier, Magali Gast Boillat, Vitoria Gigon, Elodie Gschwind, Christianne Lauber, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Lisa Raval, Laure Roy, Gabrielle Terrier, Fabienne Wahl.
MM. Althaus Cyrille, Jean-Pierre Bendit, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Julien Cattin, Pierre-Olivier Cattin, Tom Cerf, Alain Chariatte, Claudio Cordone, Gilles Coullery, Jean Farine, Claude Gerber, Claude Gury, Cyrille Joray, Baptiste Laville, Dominique Meyer, David Nicoulin, Johan Perrin, Philippe Piegay, Sébastien Piquerez, Damien Plumey, Yves Quiquerez, Patrick Salomon, Gabriel Schenk, Thomas Schaffter, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat, Yann Voillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Julien Loichat, Eric Pineau, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la première séance de l'année 2021. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.

Sont désignés : Mme Christianne Lauber et M. Jean Farine.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président relève, à la suite de l'annulation du Conseil de ville du 11 février dernier, qu'il a pu constater, contrairement à certaines craintes de la part de quelques membres du législatif, que l'appareil démocratique a tout de même fonctionné. Il en tient pour preuve le courrier adressé au Gouvernement jurassien dans le courant du mois de février demandant la réouverture des commerces et des restaurants. Au-delà du contenu, il souhaite féliciter l'ensemble des acteurs qui ont su, malgré l'absence de plénum, trouver les ressources pour faire passer un message au nom des partis représentés au Conseil de ville. M. le Président ne peut également pas s'empêcher d'avoir une pensée pour Moutier qui, à nouveau, décide de son avenir le week-end prochain. Il espère que le vote du 28 juin 2017 sera confirmé et que l'avalanche de recours que le « oui au Canton du Jura » a entraîné ne sera plus qu'un mauvais souvenir. Il croit que la grande majorité du Conseil de ville de Porrentruy tient les pouces à la ville de Moutier et espère un grand « OUI » dimanche soir prochain.

Il informe également que les présidents de groupe pour l'année 2021 sont :

- Pour le PDC : M. Sébastien Piquerez.
- Pour le PLR : M. Xavier Brunner.
- Pour le PS-Les Verts : M. Matthieu Hays.
- Pour le PCSI : M. Pierre-Olivier Cattin.

Ensuite, M. le Président donne lecture de la résolution interpartis intitulée « 2045 c'est trop tard ! Pour des liaisons rapides entre Delémont et Porrentruy » qui sera traitée dans les divers.

2. Informations du Conseil municipal

M. Philippe Eggertswyler rappelle que le Conseil municipal, il y a quelques semaines, annonçait le lancement d'un appel d'offres pour la gestion et la création d'une déchetterie. Il ajoute que l'exécutif municipal a décidé d'interrompre la procédure, étant donné qu'il n'a reçu qu'une seule offre qui dépassait largement le montant maximal fixé par le Conseil municipal. M. Eggertswyler indique que la procédure redémarre donc dès le début et qu'il faudra aussi entrevoir une autre piste que le partenariat public-privé. Pour lui, il est impératif de trouver une solution pour la gestion des déchets.

A l'aide d'une projection PowerPoint, M. Manuel Godinat présente le plan de mesures d'économie 2021-2027. Il signale d'emblée que ce plan n'est pas en relation directe avec le crédit concernant l'agrandissement de la Maison de l'enfance puisque diverses interventions demandant l'établissement d'un tel plan ont été demandées, à plusieurs reprises, au sein du Conseil de ville. Même si cette présentation arrive au même moment que le dossier de la Maison de l'enfance, ce n'est en tout cas pas ce projet qui a nécessité d'envisager un plan de mesures. Ce plan de mesures prévoit, en autres, des économies sur le fonctionnement de la Commune, des économies sur les charges de personnel, des diminutions de subventions et des rentrées fiscales supplémentaires.

3. Procès-verbaux des séances du 19 novembre 2020 et 10 décembre 2020

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces deux procès-verbaux à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

Concernant la réalisation de tests rapides Covid 19 dans le district de Porrentruy, M. Claude Gury indique que sa belle-mère, qui devait se faire hospitaliser, n'a pas pu faire un test rapide à Porrentruy. D'après lui, cette impossibilité semble liée aux dispositions légales. Cette limitation est très désagréable car il n'est pas optimal d'envoyer les personnes âgées à Delémont pour effectuer ce type de test. Arrivées à un certain âge, elles n'aiment plus conduire sur de grandes distances, ni d'ailleurs sur l'autoroute. M. Gury demande donc si le Conseil municipal est au courant de cette pratique et s'il pourrait intervenir pour supprimer cette limite ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond qu'il n'y a aucune ségrégation entre les districts. Au niveau de l'application, ce sont les normes cantonales qui s'appliquent, aussi bien pour les tests rapides que pour les tests PCR qui peuvent être faits dans les différents districts. Il ajoute que ces tests sont effectués soit par le Canton ou par des partenaires comme les pharmacies qui se sont réunies pour offrir cette prestation. Cependant, pour les personnes jusqu'à 65 ans, si elles sont asymptomatiques, le test rapide suffit. Pour les personnes au-delà de 65 ans ou les personnes à risque, les tests PCR sont proposés, ce qui est le cas également lors d'une hospitalisation. A ce jour, il n'y a aucune restriction de l'organisation. D'ailleurs, un grand nombre de personnes feront des tests rapides à Porrentruy, au Banné, en lien avec la situation des enfants. Dans ce contexte-là, des adultes, certaines de plus de 65 ans, se feront aussi tester car seuls les tests rapides permettent de sortir de la quarantaine au bout de 7 jours. Pour M. le Maire, la situation expliquée par M. Gury mériterait d'être analysée sous l'angle de la pertinence de l'élaboration de tests rapides ou tests PCR plutôt que sur l'aspect purement géographique. Pour M. le Maire, il est donc fort probable que des correctifs devraient être apportés dans la communication mais il tient à rappeler qu'il n'y a pas lieu d'intervenir à ce stade car il n'y a pas de ségrégation entre les districts.

M. Claude Gury se déclare satisfait.

M. Claudio Cordone signale qu'un nombre important d'automobilistes préfèrent parquer le long du mur du cimetière Saint-Germain, au chemin des Vanniers, plutôt que sur les places de parc municipales prévues à cet effet au chemin des Vauches. Pour lui, cette situation est problématique, d'un point de vue fonctionnel, puisque ce chemin est étroit, des commerces ou entreprises se trouvent à proximité et des livreurs circulent régulièrement dans les parages. Il demande donc si le Conseil municipal a conscience de ce problème et, dans l'affirmative, s'il a entrepris des démarches pour le résoudre ?

M. Julien Loichat répond que cette situation est connue par le service de police qui s'était déjà penché sur cet objet à l'époque. M. Loichat souligne que des interdictions de stationner sont installées aux deux extrémités du mur du cimetière mais que le reste de l'espace permet légalement le parage. L'avantage de ce parage, même s'il paraît complexe, c'est qu'il modère naturellement le trafic dans ce secteur, sans l'installation d'aucun dispositif supplémentaire. M. Loichat rappelle aussi que le chemin des Vanniers est l'un des 5 derniers secteurs, hormis les

routes transitaires, limités à 50 km/h, à Porrentruy. Pour lui, cette possibilité de parcage est importante. En effet, elle demande aux utilisateurs de faire attention et à ne pas rouler très vite car, effectivement, le chemin est un petit peu plus étroit. M. Loichat mentionne que le parcage à cet endroit n'est pas interdit et que le plan directeur des déplacements et du stationnement ne prévoit pas de changement d'affectation dans ce secteur, même avec le parking payant situé au chemin des Vauches. De plus, aucune plainte des riverains ou utilisateurs de ce secteur n'a été enregistrée à ce jour par la police municipale et le Conseil municipal n'a reçu aucune demande concernant ce problème.

M. Claudio Cordone se déclare partiellement satisfait.

M. Alain Theilkaes rappelle qu'en 2020, en raison des incivilités répétées et du coronavirus, l'accès à la piscine découverte a été limité aux personnes domiciliées en Suisse uniquement et, par la suite, à toute personne non domiciliée sur le territoire Suisse mais pouvant présenter un permis de travail valable. Il ajoute que beaucoup de familles jurassiennes ont eu plaisir à revenir à la piscine municipale et ont pu profiter de moments conviviaux en toute sécurité. A deux mois d'une probable ouverture, M. Theilkaes demande ce que le Conseil municipal a décidé de mettre en place en matière de sécurité, dans le but de rassurer nos concitoyens ?

M. Philippe Eggertswyler répond que ce qui a été mis en place par la Municipalité l'année passée a fait grand bruit. D'ailleurs, le Canton du Jura a signalé à la Municipalité que ces différentes mesures ne pouvaient pas être mises en place pour cette année, pour une question de proportionnalité, car il estime que ces mesures mises en place l'été dernier étaient beaucoup trop lourdes par rapport au résultat. M. Eggertswyler ajoute qu'un groupe de travail réfléchi actuellement sur les différentes mesures qui pourront être mises en place à la piscine de Porrentruy cette année. Elles seront discutées au sein du Conseil municipal tout prochainement pour qu'au mois de mai la piscine puisse ouvrir dans des conditions sanitaires acceptables, avec des mesures qui puissent être acceptées par tout le monde et qu'il n'y ait plus d'incivilités comme celles qui se sont déroulées en 2020.

M. Alain Theilkaes se déclare partiellement satisfait.

M. Alain Chariatte signale que le Quotidien jurassien, il y a quelques jours, publiait un article concernant la vente des anciens bâtiments de l'institut pédagogique. Si le sujet évoquait principalement des enjeux financiers pour l'Etat jurassien, propriétaire de ces biens, il n'en demeure pas moins que les habitants de Porrentruy devraient valider un changement d'affectation de la parcelle, nécessaire à une future utilisation des bâtiments autre que d'utilité publique. Cette future transaction interpelle les citoyens bruntrutains. M. Chariatte demande donc si le Conseil municipal est conscient que le peuple pourrait, le cas échéant, s'opposer à ce changement d'affectation.

M. le Maire Gabriel Voirol répond que cette potentielle vente a retenu toute l'attention du Conseil municipal qui est conscient des enjeux qui sont derrière. C'est la raison pour laquelle l'exécutif s'est entretenu sur ce dossier avec le Gouvernement jurassien lors d'une rencontre où sont abordés tous les thèmes relatifs à la présence de l'Etat sur le territoire de Porrentruy. L'exécutif communal est conscient que la vente de ce bâtiment va se faire dans un concept global où l'Etat doit définir, en fait, sa stratégie en matière de bâtiments, doit définir aussi et argumenter sur sa présence à Porrentruy. C'est dans cette perspective que le Conseil municipal a rencontré le Gouvernement pour lui faire part d'un certain nombre de ses préoccupations car, en effet, ce bâtiment se trouve dans une zone d'utilité publique. M. le Maire confirme que le peuple bruntrutain devra se prononcer le cas échéant. Pour lui, il est évident que cette opération doit être bénéfique pour Porrentruy, avec des perspectives intéressantes. Ce dossier est actuellement dans les mains de la commission de gestion et des finances du Canton qui examinera tous les tenants et aboutissants de la procédure de vente et autres. M. le Maire signale que le Conseil municipal est donc intervenu avec détermination pour obtenir des réponses du Gouvernement, s'agissant de son engagement relatif aux services de l'Etat car, en effet, s'il n'y a pas de message positif, il peut être possible que le Corps électoral refuse le changement d'affectation, ce qui poserait des problèmes à l'acquéreur puisqu'il ne pourrait pas en faire un usage tel qu'il pourrait le souhaiter. C'est donc un dossier prioritaire que l'exécutif suit bien évidemment.

M. Alain Chariatte se déclare satisfait.

M. Baptiste Laville rappelle que, depuis plusieurs années, les constructions explosent à Porrentruy alors même que sa population baisse. Pour lui, construire toujours plus, alors qu'il y a toujours moins d'habitants, ce n'est pas densifier, c'est gâcher une ressource rare qu'est le terrain constructible. Il signale qu'un groupe de citoyens de Porrentruy a déposé, mercredi à la Chancellerie, une pétition de plus de 300 signatures contre un projet de 33 appartements qui menace la qualité de vie des riverains et péjore l'intégrité d'un lieu de culte et de pèlerinage que représente le site de Lorette. Ces habitants souhaitent que les autorités restreignent ce projet et que des mesures soient prises pour arrêter la frénésie de projets de construction d'immeubles locatifs qui ne correspondent aucunement à l'esprit de la nouvelle LAT mais bien uniquement à de juteux placements financiers en lien avec des taux d'intérêts très bas. Cette deuxième revendication tombe très bien car le Canton a demandé à toutes les Communes jurassiennes de réviser leurs plans d'aménagements locaux. M. Laville demande donc si le Conseil

municipal compte accéder à la requête des pétitionnaires et, comme l'a très récemment demandé le Canton, s'il compte engager une révision de son PAL qui date de 2013 et qui est donc devenu obsolète ou caduc depuis l'entrée en vigueur de la LAT en 2014 ?

Mme Anne Roy répond que la pétition part sur une fausse information qui dit que ça sera 33 logements en location en ville de Porrentruy alors que ce n'est pas le cas. Néanmoins, le secteur dans lequel ce projet de 3 immeubles est prévu, dans le précédent PAL, se situait en zone d'activité industrielle. Lors de la révision du PAL, il a été proposé d'en faire une zone d'habitats à densité modérée. Cette zone d'habitat modéré a été considérée dans le plan directeur localisé de la gare qui se voulait un secteur à potentiel de développement pour la ville de Porrentruy dans le cadre de l'ancrage TGV-A16, avec de l'habitat de moyenne densité qui répondait à la pacification du secteur avec des habitations, en rangées, derrière des villas individuelles le long de la route, donc aucune perspective négative sur la ville ou l'ensoleillement. Maintenant, tout ce secteur a été développé par un plan spécial obligatoire. Mme Roy confirme que les riverains ont été invités tout au long de la procédure de ce plan spécial où ont été présentées les aires d'implantations possibles ainsi que les hauteurs des bâtiments qui sont en lien avec la zone de moyenne densité, soit une villa individuelle avec un étage en plus. Elle constate, en regardant en direction du Château depuis les escaliers de la chapelle de Lorette, que les habitations en haut de ce secteur ne sont pas moins hautes que les futures habitations qui seront construites. Donc, au point de vue de la hauteur des bâtiments, il n'y a rien de choquant. Cela a été analysé par les services cantonaux puisque le plan spécial et le plan directeur localisé de la gare ont passé par les différents services de l'Etat. Ce plan spécial, qui oblige la Municipalité à densifier, a été avalisé en lien avec la LAT. Elle ajoute qu'il n'est plus possible de construire uniquement des villas individuelles en ville de Porrentruy. Cette zone, avec ce projet de construction, répond donc en tous points à la législation en vigueur. Elle indique aussi que le PAL de Porrentruy a été validé en 2014 et qu'il englobe les enjeux de la nouvelle LAT. Par conséquent, si le PAL doit être révisé, ça sera uniquement pour la révision de toutes les appellations d'indices harmonisés qu'il faudra mettre dans le règlement communal mais il ne faudra, en aucun cas, revoir toutes les zones qui existent.

M. Baptiste Laville se déclare non satisfait car c'est seulement au niveau du piquetage qu'il est possible de se rendre compte de l'ampleur du projet. En regardant depuis la chapelle de Lorette, M. Laville constate que cette construction cachera toute la vue du Château et que l'ensemble du site de Lorette sera impacté par ce projet.

M. Damien Plumey a été surpris, en février dernier, de voir, à 5h.30, le chasse-neige de la Commune en pleine action de déneigement sur le trottoir au rond-point vers la patinoire alors que les trottoirs du centre-ville et de son périmètre direct n'étaient pas encore déneigés. De plus, les trottoirs de la vieille ville n'étaient toujours pas bien dégagés et pas salés à 11 heures du matin devant les commerces. M. Plumey demande donc si le Conseil municipal est au courant de l'organisation et de la planification du déneigement en ville de Porrentruy et s'il ne serait pas possible de mettre des priorités sur les rues qui sont davantage fréquentées par la population ?

M. Philippe Eggertswyler répond que le Conseil municipal connaît le fonctionnement de la voirie par rapport au déneigement. Il ajoute que différents prestataires interviennent pour les grands axes et les routes de la Municipalité et que les trottoirs sont déblayés par la voirie, à l'aide de deux petits tracteurs. L'un de ces véhicules est affecté à la périphérie de la vieille ville et l'autre, après son départ des locaux de la voirie, commence par le passage sous-voies, continue par l'Inter, par le chemin du Rinçoir pour terminer son parcours au niveau de la vieille ville. M. Eggertswyler regardera cependant avec la voirie pour savoir s'il est envisageable de faire différemment ces prochaines années pour avoir une meilleure efficacité. Néanmoins, il rappelle également que la Municipalité déneige, à bien plaisir, les trottoirs en vieille ville de Porrentruy car, selon l'article 41 du Règlement de police, il appartient aux propriétaires des immeubles de déblayer le trottoir qui se situe devant leur bâtiment. La Municipalité fait le travail pour une question de sécurité.

M. Damien Plumey se déclare satisfait.

Concernant la piscine municipale, M. Johan Perrin demande si une nouvelle grille tarifaire est prévue pour cette année.

M. Philippe Eggertswyler répond que cette remarque a été prise en considération par le groupe de travail qui planche sur les mesures à mettre en place pour la nouvelle saison. Il ne peut pas en dire plus car le Conseil municipal n'a pas encore été nanti du dossier mais espère pouvoir finaliser le dossier ces prochaines semaines et trouver des solutions pour qu'il y ait moins d'incivilités. Une des réflexions qui a été mise sur la table est une différenciation tarifaire.

M. Johan Perrin se déclare satisfait.

5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
- d) M. Vincenzo Rotunno, 22.03.1962, ressortissant italien.
 - e) M. Msamu Pierre Mbenza, 19.01.2005, ressortissant angolais.
 - c) M. Christofer Manzambi Mbenza, 01.04.2001, ressortissant angolais.

M. Julien Loichat relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police, qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Pour le rond-point côté est de Porrentruy en lien avec la toute nouvelle patinoire » (n° 1146) (PLR).

Pour le groupe PLR, Mme Sandra Nobs se déclare partiellement satisfaite.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Autonomisation du Foyer les Planchettes : un bilan ? Autonomisation de la Maison de l'enfance : un projet réalisable ? » (n° 1147) (PCSI).

Pour le groupe PCSI, M. Pierre-Olivier Cattin se déclare satisfait de la réponse du Conseil municipal concernant le bilan de l'exercice d'autonomisation du Foyer des Planchettes. Le point 15 de ce jour, répond à la deuxième partie de la question sur l'état du dossier d'agrandissement et M. Cattin en est satisfait. La réponse à la troisième partie de la question n'est pas très satisfaisante car il faut attendre la fin des travaux d'agrandissement pour évoquer une modification de la gouvernance de la Maison de l'enfance. Il est donc satisfait de la réponse de l'exécutif, même si elle l'oblige à attendre au moins deux ans.

8. Réponse à la question écrite intitulée « Promenade du pont d'Able, franco vélo suisse, il est temps d'entretenir ce tronçon » (n° 1148) (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Gabriel Schenk se déclare satisfait de la réponse du Conseil municipal aux trois premières questions, tout en étant mesuré quant à la période d'intervention. Celle-ci rime aussi avec la haute saison touristique. Il souhaite que le chemin puisse rester ouvert pour la mobilité douce, y compris pour les roulottes touristiques. Quant à la réponse au 4^e point, elle ne colle pas à la réalité. Des coupes de bois sont réalisées tous les hivers dans le coteau du Pont d'Able. Le chemin souffre par conséquent chaque hiver au moment où les poids lourds l'empruntent et que la météo n'est pas adéquate.

9. Réponse à la question écrite intitulée « Maison de santé communautaire à Delémont » (n° 1154) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts et tout en étant compréhensive et solidaire avec la commission concernée qui n'a pas pu se rencontrer vu le contexte pandémique, Mme Magali Gast se déclare partiellement satisfaite.

10. Réponse à la question écrite intitulée « Réduction des EPT à la suite de la reprise de l'espace loisirs par le SIDP » (n° 1155) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury se déclare satisfait.

11. Traitement du postulat intitulé « Boîte(s) à livres à Porrentruy » (n° 1150) (PS-Les Verts).

Le texte du postulat étant suffisamment explicite, Mme Lisa Raval ne reviendra que très peu sur le bien-fondé de la mise en place par la Commune d'une boîte à livres à Porrentruy. Elle tient toutefois à rappeler que les objectifs d'une boîte à livres sont multiples :

1. Sociaux, d'abord, puisqu'un tel projet est participatif et social. Les utilisations peuvent différer selon que la boîte est installée près d'une gare et qu'une personne qui part en train sans avoir pris de lecture peut être amenée à y recourir ou dans un quartier et qu'une personne habituée peut venir y prendre ou y déposer un livre ou une bande dessinée plus régulièrement. Chaque boîte dépend de la participation citoyenne pour en assurer la pérennité.
2. Culturels, ensuite, puisque malgré le prix bas des abonnements à la bibliothèque de Porrentruy, une boîte permet une accessibilité à tous au niveau financier mais aussi au niveau de la barrière culturelle : c'est connu, l'auto-exclusion des lieux culturels est fortement marquée dans certaines franges de la population.
3. Écologiques, enfin, parce que la majorité des utilisateurs se tournent vers les boîtes à livres car ils ont "trop de

livres pour les garder mais n'aiment pas les jeter".

Pour Mme Raval, Les sites à privilégier sont des rues ou places piétonnes très fréquentées, ainsi que les quartiers d'habitation. La boîte n'a pas besoin d'être un lieu dans lequel le citoyen entre : il peut s'agir du format d'une caissette à journaux sur le modèle des bouquinistes le long des quais de la Seine. Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Raval souhaite maintenant revenir sur la réponse donnée par le Conseil municipal qui l'a quelque peu étonnée. Elle se demande si le fait qu'une étude ait été réalisée sur le sujet il y a quelques années justifie automatiquement que celle-ci, le contexte évoluant, ne soit pas reconduite ? La réponse de l'exécutif indique également que la responsable de la bibliothèque n'a pas été contactée avant la rédaction d'une réponse à laquelle elle est la mieux placée pour répondre. Sans parler d'une étude, la prise de contact avec la personne responsable de la bibliothèque aurait été la moindre des choses, tant en regard de la bibliothèque que de la dépositaire du postulat. Les questions posées telles que la nécessité de ranger et trier la boîte sont effectivement des questions inhérentes à l'installation d'une boîte à livres. A cet effet, Mme Raval pense qu'il serait possible de demander à la manager de ville de trouver quelques personnes dans le ou les quartiers où des boîtes à livres pourraient prendre place afin de s'en occuper. Une fois les personnes-relais trouvées, la gestion peut se faire de manière citoyenne en partenariat avec une bibliothèque qui fournit les livres qu'elle a en double, par exemple. Les boîtes pourraient être fabriquées par des élèves du collège lors de leurs cours de travaux manuels, modus operandi déjà utilisé lors de la fabrication des bacs à fleurs. Les boîtes à livres fleurissent justement çà et là dans des communes de toutes tailles du monde entier. Pour exemple, Miécourt en compte 3, dont une dédiée aux jeunes. Clos du Doubs et Delémont en ont 2 et Les Bois une. Après s'être renseignée auprès du responsable de la bibliothèque de Delémont, Mme Raval signale que jamais il n'est fait mention d'une éventuelle concurrence : ces boîtes sont complémentaires aux bibliothèques et participent à une collectivité riche en échanges et en culture. Deux éléments qui, en cette période, manquent cruellement. Une ou plusieurs boîtes à livres, c'est un tout petit projet local de société qui améliore le vivre-ensemble et qui peut fédérer à travers les générations. Cela peut ne pas coûter cher du tout et peut rapporter beaucoup mais, pour cela, il suffit d'en avoir envie. Mme Raval espère que le Conseil de ville saura voir plus loin que le Conseil municipal pour sa ville et qu'il acceptera ce postulat.

M. Gabriel Voirol souligne que ce thème est intéressant et, sur le fond, le Conseil municipal est tout à fait d'accord. Cependant, le postulat déposé demande une étude qui a déjà été menée avec la responsable de la bibliothèque, qui a été associée à cet objet pour lequel un certain nombre d'aspects ont été relevés. M. le Maire indique que la commission de la jeunesse a aussi été associée à cette étude, comme noté dans le rapport. Le but était de trouver une solution qui soit simple, pratique, utile et utilisable. Malheureusement, tous les éléments rassemblés il y a deux ans allaient dans le même sens ; c'est une excellente idée mais pour que la mise à disposition de boîtes à livres fonctionne bien, il faut que cela se fasse par des sociétés ou d'associations. Dès le moment où la Commune intervient, certains pourront dire que ces places sont mal entretenues, que certains ouvrages ne devraient pas figurer dans des boîtes à livres ou que certains domaines n'y figurent pas. Dans le cadre d'une association, ces questions-là ne se posent jamais. Aujourd'hui, Porrentruy a la chance de posséder déjà une caisse à livres et c'est celle-ci qui doit être favorisée. M. le Maire signale encore que toutes les personnes qui voudront installer une caisse à livres seront soutenues par la Municipalité. Mais le Conseil municipal n'est pas d'accord de refaire une étude qui a déjà été réalisée. Pour l'exécutif municipal, il est évident que si des projets et des initiatives personnelles de ce style apparaissent, il ne peut y être que favorable. Dans la projection faite tout à l'heure par M. Godinat, le Conseil municipal se pose un certain nombre de questions et doit définir des priorités aux collaborateurs de la Municipalité afin de trouver une solution à longs termes. En conclusion, M. le Maire rappelle qu'une telle étude a déjà été faite et propose, pour le Conseil municipal, le rejet du postulat.

Pour M. Alain Chariatte, la société est de plus en plus individualiste et trop souvent rivée sur les écrans de toutes sortes. La lecture, par le biais de boîtes à livres, permet un échange et un partage d'ouvrages qui dorment parfois depuis très longtemps sur des étagères. Toutefois, l'étude réalisée par la Municipalité a démontré que la Commune de Porrentruy n'a pas forcément les ressources nécessaires pour faire fonctionner, de manière adéquate, une ou plusieurs boîtes livres. La construction et l'entretien de ces ouvrages par des personnes passionnées sera certainement plus constructif. Pour le PDC-JDC, M. Chariatte encourage donc le citoyen qui a déjà mis en place une boîte à livres dans sa rue à poursuivre son effort et espère que d'autres citoyens le suivront. Son groupe est d'avis que les autorités doivent favoriser les initiatives privées en ce qui concerne les emplacements. Au vu de ce qui précède, le groupe PDC-JDC ne soutiendra pas ce postulat.

Mme Lisa Raval rappelle que Moutier et Fontenais ont installé des boîtes à livres qui fonctionnent et Fontenais a trouvé des personnes-relais dans la population. D'autre part, Mme Raval signale avoir contacté la responsable de la bibliothèque qui n'a pas été consultée pour rédiger cette réponse. Elle était très surprise qu'une telle question ait été déposée au Conseil de ville. Elle lui a aussi affirmé que si une telle initiative était instaurée à Porrentruy, elle pourrait donner les livres que la bibliothèque possède en double. Mme Raval est aussi ravie de savoir, avant

même d'avoir fait une étude, que la réponse est déjà connue. Elle souligne que ce texte a été déposé sous forme de postulat car, lors du dépôt d'une motion, il est souvent demandé au dépositaire de définir l'emplacement et, régulièrement, à cause de ce lieu précis, la motion est retoquée. Enfin, par rapport aux graphiques présentés en début de séance, Mme Raval pense qu'elle ne surprendra pas particulièrement l'assemblée en disant que ce n'est pas trop de cette façon que le groupe PS-Les Verts voit le monde. Pour elle, la mise à disposition de boîtes à livres part aussi d'une volonté politique et si le Conseil municipal n'en veut qu'il ait au moins le courage de dire qu'il refuse le principe. En définitive, si le Conseil de ville refuse ce postulat, Mme Raval s'en chargera elle-même.

M. le Maire Gabriel Voirol répond que la responsable de la bibliothèque a été consultée dans le cadre de l'étude elle-même mais pas pour préparer la réponse. La réponse est celle du Conseil municipal et elle intègre en fait toutes les personnes qui ont participé à l'étude. Donc, quelque part, il est normal que la réponse ne relate que ce qui a été fait dans le cadre de l'étude. M. le Maire tient vraiment à corriger cela et il s'inscrit totalement en faux dans le sens où le Conseil municipal ne souhaite pas l'installation d'une telle boîte à Porrentruy. Il croit que cela a été suffisamment dit et soutenu mais pour que cela fonctionne, il faut que cette initiative provienne d'une société ou d'une association.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Boîte(s) à livres à Porrentruy » par 25 voix contre 13.

12. Traitement du postulat intitulé « Sortir les poids lourds (cars postaux) de la vieille ville ! » (n° 1149) (PLR).

13. Traitement de la motion intitulée « Libérer la vieille ville des bus » (n° 1151) (PCSI).

Pour M. Gabriel Schenk, s'il est important que Porrentruy dispose de transports publics attractifs, il est tout aussi important que la vie en vieille ville soit possible. Avec les projets de redynamisation du cœur de ville, le transit quotidien de plusieurs dizaines de cars postaux est une véritable problématique. Les véhicules utilisés ne sont pas du tout adaptés à une circulation entre les terrasses et les échoppes, tout comme aux revêtements des rues qui souffrent du ballet incessant de ces mammoths de la route. Avec la réfection de la rue Joseph-Trouillat et la mise aux normes de ses arrêts, il est tout à fait imaginable de déplacer une bonne partie des bus par les rues Auguste-Cuenin-Joseph-Trouillat-Le Gravier-Achille-Merguin. Pour les bus en direction de Fontenais, les arrêts de la rue des Planchettes se trouvent très proches de la vieille ville également, le cœur de Porrentruy est donc déjà entouré de haltes existantes. Il paraît dès lors réaliste, aux yeux du groupe PLR, de pouvoir se passer du transit par le centre ancien. Une réflexion est nécessaire et les acteurs du transport et du Canton doivent être associés. Mais attention, le groupe PLR souhaite que Porrentruy montre les crocs et que la Municipalité défende cette idée avec conviction. C'est dans cette optique que ce postulat a été déposé, étant bien conscient que la Municipalité ne peut pas décider seule d'interdire l'accès aux transports publics lourds à la vieille ville. Le groupe PLR a également pris connaissance de la motion déposée par le PCSI. Il partage l'entier des constats des motionnaires. Cependant, au vue de la réponse du Conseil municipal et des réflexions du groupe PLR au moment de déposer son texte, il semble également que le postulat est plus adapté. M. Schenk comprend et partage l'impatience du groupe PCSI ainsi que de tous les résidents et visiteurs de la vieille ville. Mais la problématique est complexe et nécessite une étude. Celle-ci doit être menée rapidement et efficacement. Le groupe PLR soutiendra donc aussi le texte du PCSI pour autant qu'il soit transformé en postulat.

M. Yann Voillat ne va pas revenir sur les éléments apportés par M. Schenk relatifs aux nombreuses raisons qui conduisent à modifier le tracé des cars postaux en ville de Porrentruy. La sécurité, la configuration de la vieille ville et les aménagements routiers non adaptés du centre ancien sont autant d'arguments qui plaident pour une déviation des cars postaux. Les chiffres sont suffisamment éloquentes : 155 passages par jour en semaine, 62 le samedi et 50 le dimanche. Cette demande ne remet bien entendu pas en cause la qualité de la desserte proposée par CarPostal dans la région et l'opportunité d'avoir créé des arrêts stratégiques en ville de Porrentruy au travers des lignes régionales notamment. Le PCSI, à l'origine du TUB, reste très attaché au développement des transports publics dans le district. Après avoir consulté bon nombre d'acteurs de la vieille ville, il ressort une urgente nécessité de dévier le tracé des cars avant qu'un accident ou un drame ne se produise. La motion garde donc tout son sens et le groupe PCSI invite le législatif à la soutenir pour s'assurer qu'une solution soit trouvée dans les meilleurs délais.

Mme Anne Roy rappelle que le but du PDDS était de dégager une vision sur le moyen et long terme pour les différents modes de déplacement sur territoire communal, en tenant compte des différents facteurs en présence et des multiples enjeux en lien avec l'avenir de la Municipalité. Pour cela, la Commune a été accompagnée par différents spécialistes en la matière. Des citoyens ont également pu donner leur avis et contribuer à la réflexion

lors des séances participatives mises sur pied à l'occasion. Mme Roy a amené, ce soir, les différents documents qui valident cette démarche, adoptés au final par le Conseil municipal et approuvés par le Canton, par l'intermédiaire du département en charge de la mobilité. Le volet transports publics, avec la possibilité de faire passer les lignes par la rue Joseph-Trouillat, a été analysé. Compte tenu du faible potentiel « clients » de la rue Auguste-Cuenin et de la grande charge de trafic sur la rue Joseph-Trouillat, la déviation par cet axe des lignes de bus ne s'est pas révélée opportune. Sans entrer dans tous les détails, la connectivité des lignes avec la gare s'en trouveraient péjorée. De plus, l'accès au centre-ville pour les personnes âgées, par exemple, s'en trouverait fragilisé. Toutefois, afin d'améliorer la desserte interne de différents quartiers de la ville, tout en soulageant le centre-ville, des propositions d'amélioration ont été faites. Certaines sont déjà effectives, tel le passage de la ligne de Fontenais par la rue des Planchettes. Dès décembre 2021, une autre ligne ne passera plus par la rue du 23-Juin. La ligne de Bure passera désormais par la rue Trouillat. Une autre possibilité pour un nouveau tracé sera étudiée plus en détail lors de la réalisation du plan spécial du Creugenat, avec la volonté de desservir la rue de la Colombière. A chaque reprise, ces changements s'opèrent avec la participation active du Canton qui est le commanditaire de l'offre des lignes de bus en Ajoie qui desservent Porrentruy. Les deux textes font résonance aux désagréments que causent les passages des bus en centre-ville. Mme Roy a envie de dire presque exclusivement, sans tenir compte des autres enjeux liés aux transports publics, leur attractivité en milieux urbain, ainsi que des potentielles retombées positives qui y sont liées. Dans le cadre de l'aménagement futur d'une gare routière répondant aux attentes des différents utilisateurs, Mme Roy indique qu'une étude sera menée, avec le soutien de la Confédération, en lien avec la politique énergétique fédérale 2050 où un dossier a été déposé et accepté. Il s'agira de déterminer s'il est possible de remplacer les bus qui roulent actuellement au diesel par une autre alternative plus durable. Si tel devrait être le cas, les inconvénients comme le bruit ou la pollution s'en trouveraient nettement amoindris. La Municipalité continue donc à rechercher les meilleures solutions afin de pouvoir disposer d'une politique de transport attractive pour Porrentruy. Si, malgré toutes ces informations, le Conseil de ville souhaite tout de même aller dans le sens de ces deux interventions, aux yeux du Conseil municipal, cela ne pourrait se faire que sous la forme de postulat. Ce n'est que grâce à cette étude complémentaire, confiée à un mandataire externe et en y associant le Canton et le prestataire de transports, pour un montant de l'ordre de CHF 25'000.-, que le législatif sera à même de se forger une opinion sur les incidences prévisibles d'une sortie totale des bus du centre de la vieille ville. Mme Roy demande donc de n'accepter la motion du groupe PCSI que sous la forme du postulat et non sous la forme de motion car la Municipalité n'est pas la seule pilote dans ce dossier.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Guy comprend les objectifs de l'étude afin de disposer d'une analyse indiquant les avantages et inconvénients de chacune des variantes, à savoir en passant par la vieille ville et en passant hors de la vieille ville avec les transports publics. Il comprend également les motionnaires qui ne souhaitent, à priori, plus de passage de bus au travers de la vieille ville. Le groupe PDC-JDC est d'avis qu'une telle analyse est inutile car le maintien de tout ou partie des bus de transports publics au travers de la vieille ville est indispensable pour maintenir son attractivité. Les points essentiels qui démontrent l'inutilité de cette étude sont les suivants :

- De nombreuses mesures ont déjà été mises en place afin de réduire le trafic des bus. D'autres seront encore introduites lors des prochains changements d'horaire et il ne sera pas possible d'aller plus loin. L'objectif de ces transferts est de desservir en transports publics la plus large partie du territoire urbanisé.
- Le passage par la rue Joseph-Trouillat de tous les bus engendrera un supplément de trajet qui pourrait rendre impossible les correspondances en gare.
- Le maintien de la desserte en transport public de la zone commerciale « Esplanade » est indispensable. Ceci est encore plus vrai que la Commune cherche à rendre plus attractive la vieille ville pour les habitants.
- L'argument de chaussées et de trottoirs étroits peut être vrai, mais est-ce un argument pour supprimer les bus, ne faut-il pas renverser la problématique et examiner si le mobilier urbain, telles que les terrasses, ne crée pas également un danger pour les piétons et les croisements ?
- Il en est de même au niveau des arrêts de bus en vieille ville où, souvent, ce sont les voitures qui créent le danger en voulant dépasser le bus au lieu d'attendre derrière.

Pour le groupe PDC-JDC, le maintien des bus au travers de la vieille ville est une évidence. Nul besoin de faire une étude complémentaire. Ceci est également cohérent avec le plan directeur des déplacements et du stationnement. Seule une concertation entre les partenaires, avec des décisions claires et courageuses pour favoriser la sécurité des piétons et des usagers des transports publics, permettra une cohabitation harmonieuse. En conclusion, le groupe PDC-JDC ne soutiendra ni le postulat, ni la motion.

A la demande du Président, M. Yann Voillat indique que le groupe PCSI maintient le texte sous la forme de la motion.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier indique que le postulat et la motion débattus ce soir ont suscité des avis contrastés au sein du groupe PS-Les Verts. Il est certain que les bus, en regard du caractère tortueux et étroit

des ruelles de la vieille ville, n'ont a priori pas le profil idéal pour y circuler. De ce point de vue, il pourrait être intéressant d'envisager des solutions alternatives. Cela dit, les bus, tout mastodontes soient-ils, ne sont pas, et de loin, la seule ni la principale nuisance pour la vieille ville. Si l'enjeu est réellement d'améliorer la qualité de vie de la population résidente, il faut d'abord regarder du côté des véhicules privés : vitesse excessive, refus de priorité aux piétonnes et piétons, parkings sauvages bloquant les trottoirs, nuisances sonores, en particulier la nuit lorsque plus aucun bus ne circule. A cet égard, les bus jouent plutôt un intéressant rôle régulateur en décourageant probablement certains automobilistes aux heures de pointe de traverser la vieille ville. De même, les façades des maisons, que frôleraient ces mastodontes, ont bien plus à craindre des incivilités liées au jet sauvage de déchets, notamment les mégots, ainsi que des déjections et mictions canines voire, le soir venu, masculines, que des dégâts potentiellement occasionnés par les bus. Ainsi, il s'agit de ne pas instrumentaliser les principaux usagers de la vieille ville. Si ces textes visent vraiment la sécurité des personnes et la préservation des pavés et des façades, les bus ne sont clairement pas le principal problème. Par ailleurs, comme déjà relevé en 2018 lors du débat sur le postulat PCSI, la demande formulée par ces deux textes envoie un très mauvais signal en défaveur des transports publics. En regard des enjeux environnementaux et de l'augmentation du trafic motorisé, il est indispensable de multiplier les incitations en faveur du transport en commun. Or, de la même manière que les gens préfèrent se garer devant la boulangerie plutôt qu'à 100 mètres pour y acheter son pain, les usagers des transports publics risquent de s'en détourner si un arrêt ne se trouve pas à proximité immédiate des commerces. La transition vers les transports publics, le changement d'habitude est long à se mettre en place et il faut impérativement envoyer des messages positifs à cet égard. Sur le principe, le groupe PS-Les Verts souhaite une diminution globale du trafic motorisé en vieille ville. Ainsi, il pourrait envisager de soutenir l'exclusion des bus de la vieille ville, mais uniquement dans le cadre d'une suppression globale du trafic motorisé. En l'état actuel, les voitures sont tout aussi inadaptées et néfastes pour la vieille ville que les bus, sinon plus. Ainsi, tant que les voitures y circulent librement, il semble, à la majorité des membres du groupe PS-Les Verts, résolument inopportun d'en supprimer les bus. C'est pourquoi, il refusera tant le postulat que la motion.

Sur demande de M. Xavier Brunner, M. le Président accorde une suspension de séance de 5 minutes.

M. Pierre-Olivier Cattin mentionne que le groupe PCSI soutiendra, bien évidemment, à l'unanimité, le postulat de groupe PLR. Il rappelle aussi que ces textes ne font pas exploser la politique des transports publics, ils demandent juste le déplacement de l'arrêt qui se trouve devant le Cheval-Blanc à la rue du Gravier, soit à moins de 20 mètres. Donc, la mobilité douce n'est pas modifiée alors que la mobilité agressive des bus en la vieille ville aura totalement changée.

Pour M. Xavier Brunner, le transport public et le transport individuel motorisé ne s'affrontent pas, ils se complètent. Dans ce cadre-là, le groupe PLR maintiendra son postulat et soutiendra la motion du PCSI, contrairement à ce qu'il a affirmé auparavant, puisqu'il s'agit d'une attente de la population à qui le groupe PLR veut donner un signal clair.

Mme Anne Roy rappelle que la Commune n'est pas commanditaire de l'offre des transports publics en ville de Porrentruy. Elle est partenaire du Canton du Jura avec qui elle essaye de trouver les meilleures solutions possibles pour l'attractivité de la vieille ville et des modes de déplacements. Pour Mme Roy, vouloir tout déplacer par la rue Joseph-Trouillat, c'est changer la colonne vertébrale des transports publics en ville de Porrentruy et toute leur organisation au niveau de l'attractivité. Au mieux, Mme Roy proposait une étude pour que le Conseil de ville puisse se rendre compte des avantages et des inconvénients de l'acceptation de la motion afin de n'avoir aucun regret. En conclusion, Mme Roy demande au Conseil de ville, en cas d'acceptation de la motion, de ne l'accepter que sous la forme du postulat.

Pour le groupe PCSI, M. Yann Voillat maintient la motion. Il demande donc à Mme Roy de ne pas proposer de la soutenir sous la forme du postulat. Pour lui, les derniers travaux qui se sont déroulés en ville de Porrentruy, ces dernières années, ont prouvé que les bus pouvaient faire le tour de la vieille ville. Il confirme aussi qu'il ne s'agit pas d'attaques envers les transports publics puisque la motion demande le déplacement du seul arrêt situé en vieille ville. Il constate aussi que lorsque les voitures doivent croiser un bus en vieille ville, c'est juste impossible. Il demande donc au Conseil de ville de soutenir le postulat et la motion.

M. Claude Gury réaffirme que le groupe PDC s'opposera aussi bien au postulat qu'à la motion. Il croit que l'ensemble des discussions montre que tout a été déjà examiné et étudié. A l'instar de Mme Roy, M. Gury indique que la Commune ne peut pas intervenir sans consulter le Canton qui est commanditaire des transports publics en ville de Porrentruy. Pour M. Gury, il est important de relever que l'ensemble de ce débat a déjà été fait lors de l'élaboration du plan directeur des déplacements et du stationnement, au cours duquel il a été retenu, comme axe principal de transport, justement la traversée de la vieille ville. En définitive, enlever un arrêt de bus à la rue du 23-Juin, c'est supprimer la desserte de la vieille ville par les transports publics.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent le postulat intitulé « Sortir les poids lourds (cars postaux) de la vieille ville ! » par 21 voix contre 18.

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Libérer la vieille ville des bus » par 22 voix contre 16.

14. Traitement de la motion intitulée « Pour un contrôle objectif et sérieux du respect des CCT lors de l'octroi de travaux par la Commune » (n° 1152) (PS-Les Verts).

M. Yves Voisard rappelle que la paix du travail, en Suisse, est le pilier central de sa stabilité économique tant enviée par les pays voisins. Les conventions collectives de travail (CCT) en sont les fondations indispensables pour que ce pilier reste debout. Le respect de celles-ci par l'ensemble des entreprises est donc plus que primordiale. Les collectivités publiques ont le devoir moral et un intérêt prépondérant à ce que les entreprises qu'elles mandatent respectent la convention qui les chapeaute. D'une part, ça évite une concurrence débridée qui appauvrit le tissu économique et, d'autre part, ça favorise des conditions de travail décentes aux employés qui travaillent dans les entreprises signataires. C'est la formule gagnante pour tout le monde, qu'on soit d'obédience de gauche ou de droite. Or, selon certaines sources issues de membres des commissions paritaires en charge du contrôle du respect des CCT, certaines entreprises, travaillant en sous-traitance pour des entreprises mandatées par la Commune ou directement en gré à gré ne respectent pas leur CCT. Certaines de ces entreprises sont même sous le régime d'une convention de force obligatoire, c'est-à-dire qu'elles ont l'obligation légale de respecter la convention quand bien même elles n'en sont pas signataires. L'organisation du travail dans le domaine de la construction a subi et subit encore de profondes mutations. A l'instar de l'industrie, elle fait appel à toujours plus de spécialisations, plus d'acteurs et donc plus de sous-traitants. Cette nouvelle organisation échappe au contrôle du maître d'œuvre s'il ne se donne pas les moyens de la contrôler. Le groupe PS-Les Verts constate que, malgré sa bonne volonté, l'exécutif communal, n'arrive pas à garantir que les entreprises, qui travaillent sur des chantiers pour qui elle est mandatrice, respectent la CCT, voire même la loi cantonale sur le salaire minimum pour les entreprises qui n'ont pas de convention. En effet, si actuellement un certain nombre de garanties sont demandées aux entreprises lors d'adjudications, il n'en est rien pour les sous-traitants dont certains font comme bon leur semble avec ou sans l'assentiment de l'entreprise adjudicatrice. Au niveau de travaux attribués au « gré à gré », une déclaration sur l'honneur est un pas dans la bonne direction mais ne constitue pas une garantie suffisante, dans la mesure où seuls les organes mis en place par les commissions triparties sont à même de confirmer que la CCT est bien respectée. Compte tenu de cette situation, il est primordial que l'autorité communale se dote d'un outil lui permettant d'agir de manière forte et sans ambiguïté dans le cas où une entreprise active sur un chantier communal ne respecte pas les exigences légales. Une réglementation, mise en place en collaboration avec les commissions paritaires et éventuellement d'autres Communes, permettra à la Municipalité de Porrentruy de se doter des moyens nécessaires pour que l'ensemble des entreprises actives sur ses chantiers respectent la loi. Le groupe PS-Les Verts invite donc les membres du Conseil de ville à accepter la motion qui leur est proposée pour que la ville de Porrentruy soit un acteur de la paix du travail et de manière à lui éviter qu'elle soit, à son insu, impliquée dans une bataille économique néfaste à l'ensemble de sa population.

M. le Maire Gabriel Voirol signale que le Conseil municipal, sur le fond, est favorable à la motion pour la paix du travail. Depuis 25 ans qu'il fonctionne au sein des autorités communales, il constate que la Municipalité n'a jamais eu de scandale de ce type-là. Pour lui, il est regrettable de dire que les contrôles ne se font pas sérieusement à Porrentruy, d'autant plus que de nombreuses personnes dans cette salle relèvent régulièrement les qualités du travail effectué par les collaborateurs de l'administration. M. le Maire rappelle que le marché public s'adresse à toutes les collectivités. Il ne touche pas que les travaux, il touche en fait tous les secteurs, à la fois les biens, les services et les collectivités sont censées faire respecter les principes relatifs aux marchés publics, dont les trois axes sont les marchés ouverts à toutes les entreprises qui sont publiées sur Simap et dont le montant de travaux est très importants, les marchés sur invitation, ce sont en principe des entreprises connues par l'adjudicataire, et les marchés en « gré à gré », qui s'appliquent à tous les achats de la Municipalité. S'agissant des adjudications ouvertes ou sur invitation, la Municipalité doit vérifier que les entreprises soumissionnaires respectent l'ensemble des engagements qu'elles prennent, y compris pour leurs sous-traitants. A cet effet, la Municipalité demande à ces sociétés une déclaration sur l'honneur indiquant qu'elles respectent leur CCT, pour autant qu'une telle convention existe car certains domaines n'en possèdent pas. C'est la formule la plus simple car les certificats qui sont attribués le sont pour des durées déterminées et cela peut prendre parfois du temps. Pour les adjudications en procédure ouverte ou sur invitation, ce contrôle est fait systématiquement. S'agissant des adjudications en gré à gré, qui concernent une bonne partie des achats et adjudications de la Municipalité, la Commune donne les travaux à une personne qui est connue ou qui a une bonne réputation. La Municipalité demande à cette entreprise la déclaration sur l'honneur lorsque les montants

de gré à gré sont importants. Pour M. le Maire, il est possible que certaines sociétés mentent mais ce sont elles qui sont pénalement répréhensibles et, par conséquent, il pense que la collectivité n'en subira pas les conséquences. Il ajoute que, si des personnes ont connaissance de telles pratiques, elles doivent dénoncer ces entreprises à l'association tripartite ou au maître d'ouvrage. Vouloir corriger un système qui, aujourd'hui, n'a pas fait de vagues, dans le sens où la Commune aurait attribué ou adjudgé un travail à une personne qui ne respecte pas la CCT, cela va trop loin car M. le Maire pense que la Commune fait le travail d'une manière optimale et efficace. Pour lui, les collaborateurs de la Municipalité ont trouvé, avec l'approbation du Conseil municipal, une solution sur une forme qui respecte et qui assure que tout ce qui est adjudgé l'est dans le respect des CCT. M. le Maire constate donc que cette motion n'apporte rien de plus à la situation actuelle. Elle demande simplement d'aller encore plus loin dans les adjudications de gré à gré, mais à ce moment-là, il faudra l'appliquer à l'ensemble des achats que la Commune fait, ce qui signifie des milliers de transactions qui doivent être vérifiées et validées avant de pouvoir passer commande. Pour toutes ces raisons, au nom du Conseil municipal, M. le Maire propose au législatif de ne pas accepter cette motion.

M. Yves Voisard répond que son groupe s'est tourné vers les syndicats, donc des membres des commissions tripartites, pour pouvoir déposer cette motion. Ces personnes ont découvert des lacunes dans les entreprises mandatées par la Municipalité, notamment pour les poseurs de pavés qui sont régulièrement appelés à Porrentruy.

M. le Maire Gabriel Voirol confirme que des difficultés sont liées parfois aux sous-traitants mais rappelle que celui qui signe l'engagement le signe aussi au nom de ses sous-traitants, il en est responsable personnellement. Concernant les poseurs de pavés, M. le Maire indique qu'il n'y a pas beaucoup d'entreprises qui font ce travail selon les normes habituelles. L'entreprise qui pose ces pavés à Porrentruy le fait pratiquement dans tout le Jura. Il est vrai que lorsque la Commune se trouve dans une situation où il n'y a pas d'autre partenaire, elle est bien obligée de trouver une solution. Pour M. le Maire, si de telles situations se présentent, c'est dans le cas où il n'y a pas d'autres alternatives sur place par rapport à des entreprises.

M. Johan Perrin n'aimerait pas que la population pense que toutes les entreprises qui travaillent pour la ville de Porrentruy ne respectent pas les conventions ou que la Commune fait mal son travail en ne prenant pas assez de temps pour contrôler les éléments. Il ajoute que l'attestation délivrée par la Commission paritaire est valable un mois et, pour savoir si cette attestation est encore valable, il faudrait faire des contrôles systématiques, ce qui veut dire que tous les mois il faudrait contrôler l'entreprise, ce qui est juste impossible. Concernant l'entreprise de pavage, M. Perrin signale que celle-ci travaille aussi pour le Canton du Jura, le Canton de Neuchâtel, le Canton de Berne ainsi que pour beaucoup d'autres localités. Il pense donc que si cette société n'était pas en règle au niveau de la convention, il n'y aurait pas uniquement la Commune de Porrentruy qui serait en tort et cette entreprise ne pourrait plus travailler.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Sébastien Piquerez, tout en étant sensible au respect des CCT, estime que les procédures aujourd'hui en place au niveau de la Municipalité pour s'assurer de leur respect par les entreprises collaboratrices de la Commune sont suffisantes. Il a également entièrement confiance en l'application stricte de ces procédures par les employés communaux et estime qu'un renforcement serait superflu. Dès lors, le groupe PDC-JDC refusera la motion à l'unanimité.

M. Xavier Brunner informe que cette motion a fait l'objet d'un débat nourri et constructif au sein de son groupe, notamment à propos de deux principes suivants :

- Le premier est le respect des CCT. Le groupe PLR considère que toute entreprise responsable se doit de fournir les meilleures conditions de travail possibles à ses employés, dans le respect des conventions. Cet équilibre, entre employeurs et collaborateurs, est déterminant pour le fonctionnement et l'image d'entreprise, mais aussi pour le bien-être des travailleuses et travailleurs. Dans ce contexte, le groupe PLR ne cautionne en aucun cas les entreprises qui ne respecteraient pas les CCT. Sur ce point, il partage largement les craintes de M. Voisard.
- Le deuxième principe est celui de l'efficacité des mesures. Notamment lorsqu'une mesure est introduite pour répondre à une situation donnée. En outre, elle se doit d'être efficace. Concernant la proposition d'intégration d'une attestation de respect de la CCT, le groupe PLR a décidé de peser le pour et le contre entre le respect des conventions collectives et l'efficacité des mesures proposées.

M. Brunner se demande si cette motion permettrait réellement de mieux faire respecter les CCT ? Pour lui, en ce qui concerne les procédures de gré à gré, il ne faut pas oublier qu'elles peuvent avoir un caractère urgent. Par exemple, l'employé qui va réparer une conduite endommagée un lundi de Saint-Martin. M. Brunner doute qu'une attestation de respect de la CCT soit nécessaire dans ce cas précis sachant que l'entreprise est de toute façon liée via cette fameuse déclaration globale sur l'honneur, demandée par la Commune, qui permettrait déjà de lutter contre d'éventuels abus. Concernant les appels d'offres dans lesquels il y a souvent des sous-traitants qui sont impliqués, la motion présentée ne propose pas de réelle solution à ce problème. Dans ce mécanisme

complexe, il est important de ne pas utiliser des cas isolés pour en faire des généralités. Pour M. Brunner, en Ajoie, petite région dans laquelle le flux d'informations circule très vite ; une autorité qui a des suspicions relatives à des abus peut prendre des mesures ciblées pour éviter des problèmes futurs. A ce propos, il estime que la Conseil municipal prend déjà cette thématique très au sérieux et donc que le ton employé par le groupe socialiste dans le libellé de la motion n'est pas forcément le plus adéquat. Pour le groupe PLR, outre le titre du texte déposé quelque peu provocateur, le contenu de la motion ne permet malheureusement pas de lutter efficacement contre le non-respect des CCT. C'est pourquoi, le groupe PLR la refusera.

Pour le groupe PCSI, M. Alain Theilkaes relève que les contrôles en matière de CCT effectués par les services communaux sous la responsabilité du Conseil municipal se font avec sérieux. Il considère donc cette motion comme réalisée et la refusera.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Pour un contrôle objectif et sérieux du respect des CCT lors de l'octroi de travaux par la Commune » par 31 voix contre 10.

15. Approuver un crédit maximal de CHF 6'300'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réalisation de l'agrandissement de la Maison de l'enfance.

ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau souhaite faire un rappel historique pour présenter ce crédit. Décrit comme étant prioritaire aux yeux du Conseil municipal, ce projet important inscrit dans le programme de législature est essentiel pour le développement de Porrentruy. En 2003, la Municipalité reprenait la crèche associative des Chaudoudoux. Cette crèche comptait alors 48 places (env. 120 enfants de 0 à 4 ans). C'est en 2009 que le pavillon de l'Etang, devient, après aménagement, la Maison de l'enfance des Tilleuls qui regroupe alors la crèche et l'UAPE avec 73 places. Très vite les choses évoluent et de plus en plus de parents font appel à cette structure pour garder leurs enfants, preuves d'une qualité de garde performante. Cet engouement des familles de Porrentruy et environ provoque inévitablement des délocalisations, tout d'abord de l'UAPE à Juventuti, puis à la HEP et ensuite à St-Paul ou encore le groupe des irréguliers à l'Oiselier puis à la Condemène. Les places attribuées par le service de l'action sociale ne cesse d'augmenter pour arriver aujourd'hui à 121 places, ce qui représente environ 300 enfants différents sur les 3 sites. En 2018, même si le Canton a préavisé 23 places supplémentaires pour Porrentruy, le Conseil municipal a fait un choix de prendre en compte, en fonction des besoins et des normes d'encadrement, uniquement 19 places pour atteindre au total les 140 places du projet, garantissant ainsi un multiple de 5, 10 ou 15 enfants gardés par éducatrice ou éducateur et optimisant l'apport des subventions variables. Constructivement et architecturalement, le projet proposé permettra de réunir l'ensemble des activités de la Maison de l'Enfance sur le même site, pour une meilleure pilotabilité et créer davantage des synergies entre les différents groupes d'enfants. La Maison de l'enfance répondra à la demande actuelle et future, y compris l'éventuelle journée à horaire continu, avec le réaménagement et la mise aux normes de la cuisine. Le fonctionnement général sera optimisé pour l'ensemble du personnel et facilitera la vie des parents. Le nouveau bâtiment accueillera la partie crèche, libérant ainsi le bâtiment existant pour la partie UAPE uniquement. En termes d'implantation et de volume, la forme relativement compacte du nouveau bâtiment offre la possibilité d'une exploitation future de l'espace restant au Sud de la parcelle. Il profite ainsi de la pente du terrain pour offrir un accès de plain-pied aux espaces extérieurs depuis les locaux de vie des deux étages. Le décalage entre les deux niveaux permet d'intégrer le projet à la pente du terrain et de rendre ainsi le projet moins imposant. Le couloir de liaison en verre, en plus de permettre la liaison entre l'ancien et le nouveau bâtiment et de fonctionner comme porte principale à l'ensemble de l'établissement, permettra également de séparer la partie publique de l'entrée à l'Ouest d'une partie plus privative avec des espaces de jeux extérieurs à l'Est de la parcelle. La structure porteuse mixte en béton/maçonnerie et en construction bois permet de séparer les locaux avec des parois non-porteuses autorisant ainsi une évolution des espaces dans le temps. Cet esprit de modularité se retrouve dans les éléments coulissants des locaux de vie qui favoriseront la séparation des locaux selon les besoins des différents groupes. Les façades du nouveau bâtiment seront construites en lames de bois vieilles naturellement de couleur grise et ajourées, qui laisseront apparaître une sous-couverture orange, rappelant les éléments du bâtiment existant. Dans le cadre de Minergie-P, la production électrique sera assurée par des panneaux solaires photovoltaïques pour tendre vers une autoconsommation du nouveau bâtiment. Il restera encore beaucoup de place sur le toit pour éventuellement aller au-delà et produire encore plus d'électricité via un financement participatif. Le Conseil municipal poursuivra la réflexion de l'utilisation de cette surface de toiture et d'un financement participatif indépendamment du présent projet de la Maison de l'enfance. Dans le calcul du financement du crédit, le taux d'intérêt est de 1.75%. Il s'agit d'un scénario prudent dicté par les hypothèses de la planification financière et pour tenir compte des fluctuations. En prenant en compte les taux actuels du marché de 1%, la charge « amortissements et intérêts » serait alors réduite de CHF 27'000.-. Même si MCH2 impose un

amortissement sur 25 ans, il faut le voir comme un « cadeau » pour les générations futures qui dans 25 ans auront une Maison de l'enfance totalement amortie. M. Pineau rappelle aussi que la location des locaux à St-Paul pour l'UAPE ne sera théoriquement plus disponible dès août 2022. D'ailleurs, la Municipalité est en discussion avec les sœurs pour trouver une solution. Il ajoute que l'amélioration financière du déficit entre 2019 et 2020, non pris en charge à la répartition des charges, est due à un travail de fond de la part de l'équipe de direction et de la chef de service. Il les remercie pour leur travail de maîtrise des charges et des remplissages de chaque groupe. Aujourd'hui, grâce à cela, le déficit projeté est d'environ CHF 200'000.- au lieu de CHF 570'000.- en 2019. Donc, avec des charges supplémentaires de CHF 120'000.- suite à la nouvelle construction, la charge de la Maison de l'enfance tendra, après agrandissement, à un déficit total d'environ CHF 320'000.-, ce qui représente un déficit projeté d'environ CHF 50.- par habitant et par an. Avant de conclure, M. E. Pineau relève quelques arguments et changements importants dans la vie des utilisateurs en cas d'acceptation. Pour terminer, s'il fallait retenir un élément essentiel pour le préavis du législatif de ce soir, ça serait le coût de fonctionnement restant à charge de la Municipalité de CHF 120'000.- de plus pour un investissement de 6,3 millions de francs, ce qui représente à peine 0.3% des charges totales du budget communal ou encore 0.02 point de quotité d'impôt, sans parler des presque 3 millions de francs de travaux adjugés, sous réserve, à des entreprises de Porrentruy. De plus, M. Pineau pense que c'est le parfait exemple d'investissements qui ont une certaine valeur ajoutée pour la Municipalité, liant rentabilité et prestations. A cet effet, M. Pineau pense aux familles, aux enfants et aux quelques 65 employés de cette importante institution. Il recommande donc au Conseil de ville, au nom du Conseil municipal et des commissions consultées, d'accepter ce crédit important.

Mme Aline Nicoulin rappelle qu'en novembre 2017 le législatif acceptait une motion sensée faire avancer le dossier d'agrandissement de la Maison de l'enfance. En tant que membre de la commission de gestion de cette Maison de l'enfance, Mme Nicoulin a vu avec quel soin ce dossier a été ficelé. L'équipe qui a monté ce projet a travaillé dur pour ne pas dépasser l'enveloppe financière arrêtée par le Conseil municipal. Elle a visité bien d'autres crèches et mené bien des discussions et des réflexions avec les différents professionnels qui vivront et feront vivre ce lieu. Le rapport complet, remis aux membres du Conseil de ville, en est le digne reflet. Le groupe PLR s'est penché sur la question d'un éventuel report mais, pour Mme Nicoulin, il ne faut pas oublier que repousser ce projet, c'est mettre CHF 475'000.-, déjà dépensés, à la trappe et le temps du report, c'est autant de location à verser à des tiers en plus, sans compter que l'UAPE n'a tantôt plus d'endroit où aller. Pour elle, repousser ce dossier, c'est simplement un luxe que la Commune ne peut pas se permettre. Aussi, en reportant cet objet, de nouvelles normes et règles se mettront en place avec leurs lots de coûts supplémentaires dans quelques années et le prix des matériaux pourra aussi augmenter. Le passé a démontré que reporter des projets ne fait qu'augmenter les coûts. Le regroupement des 3 sites augmentera les synergies dans plusieurs domaines. De plus, un site plus grand permettra, comme cela se fait avec les remplissages d'avions, de « surbooker » le lieu, dans le respect des normes de sécurité et mesures autorisées, afin de pallier aux inévitables absences de dernières minutes, maladies ou autres imprévus non pris en charge par le nouveau mode de financement cantonal de cette institution. En outre, le groupe PLR est convaincu que cet investissement est un placement bénéfique pour le futur de Porrentruy car, en plus d'apporter un confort à tous les parents et aux éducateurs, ce projet est une réponse à un réel besoin, pensé dans un esprit pratique et fonctionnel loin de la démesure et du luxe. De plus, 45% de ce projet pourront être réalisés par des entreprises bruntrutaines et 30% par des entreprises ajolotes. Par son approbation ce soir, le Conseil de ville a la possibilité de faire aboutir ce projet. Il donne un signal fort à la population, à la jeunesse avec ses perspectives d'accueil, mais aussi à l'économie avec des indicateurs de relance bien utiles en ces moments si troublés. En conclusion, le groupe PLR acceptera unanimement ce crédit et souhaite encourager les citoyens de Porrentruy à en faire de même.

Mme Laure Roy rappelle que les places d'accueil de la Maison de l'Enfance, située à la rue des Tilleuls et construite en 2008, n'ont cessé d'augmenter ces dernières années pour atteindre 121 places. Actuellement, la situation n'est pas optimale, en effet les enfants de 0 à 12 ans sont répartis sur 3 sites différents, ce qui engendre des frais pour la Municipalité et des déplacements autant pour le personnel que pour les parents qui doivent aller chercher leurs enfants parfois sur deux sites différents. Pour Mme Roy, le projet d'agrandissement est un beau projet qui serait un bel atout pour la ville qui se doit de rester accueillante. A quoi bon avoir un beau centre de loisirs ou de belles écoles si les familles ne peuvent pas faire garder leurs enfants à Porrentruy. L'UAPE, située à St-Paul, arrive gentiment en fin de contrat, il sera difficile de trouver un établissement aussi bien situé avec des coûts de location modérés. Avec une attribution des travaux à hauteur de 75% du montant de l'investissement total à des entreprises ajolotes, dont 45% sont situées à Porrentruy, ce projet représente un bon soutien pour l'économie jurassienne. Etant donné que 92% des travaux sont attribués, le budget est consolidé tout en conservant une marge de CHF 320'000.- pour les divers et imprévus. Le nouveau quartier de l'Oiselier est en pleine construction et celui de la Perche ouvrira d'ici quelques années, Porrentruy a donc besoin d'une structure capable de recevoir ces futures familles. Dans beaucoup de foyers, les deux parents travaillent souvent par obligation. Ainsi, avoir des structures adaptées qui permettent d'accueillir les enfants bruntrutains, sans délai d'attente, est un bel outil de la promotion de la famille. Dès lors, même si la dépense est importante pour la ville,

c'est avant tout un investissement pour son avenir et son développement, mais surtout pour faciliter l'équilibre de fonctionnement des familles de Porrentruy. Il s'agit de faire venir des familles à Porrentruy de par la qualité d'infrastructures essentielles. Mme Roy signale que les discussions ont été vives lors de la séance de préparation du groupe PDC-JDC, notamment concernant les finances communales. Même si un plan de mesures d'économie a été évoqué, plusieurs membres du groupe PDC-JDC ont regretté de devoir prendre des décisions sans connaître la situation réelle des finances municipales. Si la qualité du projet n'est pas remise en cause, c'est l'impact qu'il aura sur la charge financière, et plus précisément sur une augmentation de la quotité d'impôts, qui apparaît de plus en plus comme inévitable. La charge financière supplémentaire représente un impact potentiel de 0.02 point de quotité, il est évident que ce projet n'est pas coupable de tous les maux du porte-monnaie de Porrentruy. La situation financière est des plus préoccupantes et il est clair que ce nouvel investissement peut inquiéter voire questionner actuellement sur son bien-fondé. Cette question est légitime et chacun doit pouvoir en être conscient au moment de son vote. De ce fait, le groupe PDC-JDC exige que le Conseil municipal, dans son message au peuple lors de la votation populaire, soit clair et précis afin de ne pas cacher la situation financière de la ville et que la population puisse voter en tout état de cause. Pour conclure, le groupe PDC-JDC a pris acte que des discussions sont en cours avec le Canton afin de trouver un mode de subventionnement plus à même de soutenir les communes qui ont de telles structures et de ne pas revivre l'année 2019, qui s'est avérée catastrophique financièrement au niveau de la Maison de l'enfance. Le tir a été bien corrigé puisque, en 2020, les prévisions s'élèvent à presque deux tiers de moins que l'année précédente, ceci dû à une meilleure répartition des places à disposition. Par ce redressement du fonctionnement financier de cet établissement, le Conseil municipal et les membres concernés de l'administration démontrent qu'ils ont repris en main l'aspect financier afin d'éviter toutes mauvaises surprises à l'avenir. Pour ces différents points et surtout parce que c'est un projet dont la ville a besoin pour être attractive pour les familles, le groupe PDC-JDC va accepter majoritairement le crédit. Néanmoins, certains de ses membres s'abstiendront car ils auraient souhaité avoir le plan de mesures avant de se prononcer sur ce crédit.

Pour Mme Mathilde Crevoisier Crelier, l'importance de la Maison de l'enfance n'est plus à démontrer et, aujourd'hui, personne ne conteste son utilité. Cette institution contribue à l'attractivité de Porrentruy, à la sociabilisation des enfants et à l'activité professionnelle des parents. Sur le principe, donc, personne ne conteste le bien-fondé du projet qui figure du reste en bonne place du programme de législature. Le projet soumis présente les nombreux avantages suivants :

- Réunie sur un seul site, la Maison de l'enfance présentera une gestion plus efficiente et de meilleures synergies. Elle facilitera surtout la vie des parents, qui, actuellement, doivent souvent jongler pour déposer ou récupérer leurs enfants sur plusieurs sites.
- De façon générale, la nouvelle infrastructure offrira un meilleur confort aux enfants, mais aussi aux éducatrices et éducateurs. Quiconque a fréquenté l'un des sites de la Maison de l'enfance a constaté que les structures actuelles, dont le personnel tire pourtant le meilleur profit, n'ont rien d'optimal.
- Le groupe PS-Les Verts salue aussi la mise aux normes de la cuisine, ce qui permettra d'améliorer les conditions de travail du personnel et offrira de nouvelles possibilités.
- Le projet prend aussi en compte les évolutions futures, avec notamment l'intéressante possibilité d'accueillir les élèves du primaire en cas d'introduction de l'horaire continu. De même, les efforts fournis en faveur du développement durable, notamment le label Minergie-P et les panneaux photovoltaïques.

Bien évidemment, un tel projet a un coût. Or, dans la période actuelle, il est permis de se poser la question mais la Municipalité peut se permettre ce crédit de 6 millions de francs. Le budget est consolidé à 98%, ce qui évitera de mauvaises surprises. A l'heure où l'économie locale tire la langue, 75% des travaux sont adjugés aux entreprises ajoulotés. En outre, si l'investissement est conséquent, le budget d'exploitation de la Maison de l'enfance s'en trouvera amélioré. En période de ralentissement, les autorités ont un rôle primordial à jouer dans le soutien de l'économie. L'Etat n'est pas une entreprise privée : il doit résister au réflexe de repli et il le peut. En tant qu'acteur public, il dispose d'autres moyens que le secteur privé et a la responsabilité de contrer la tendance baissière en injectant de l'argent public dans le circuit économique. L'investissement joue un rôle clé dans le maintien de l'activité économique et ce serait une erreur conséquente de jouer la carte de la frilosité. A propos du financement des structures de la petite enfance, le groupe PS-Les Verts relève que les employeurs ne participent pas à ce financement, alors que d'autres cantons, notamment Vaud, depuis une quinzaine d'années et, plus récemment, Genève, ont mis en place un prélèvement sur la masse salariale pour financer les structures de la petite enfance. Une mesure logique : comme les entreprises bénéficient directement des structures d'accueil de la petite enfance, elles devraient logiquement participer à leur financement. Le groupe PS-Les Verts invite vivement la Municipalité à engager une réflexion sur le sujet et à explorer les pistes qui permettraient d'associer les employeurs à cette thématique. Enfin, il invite également la Commune à poursuivre le projet de pose de panneaux solaires supplémentaires via un financement participatif. Ce type de projet, déjà mis en œuvre depuis plusieurs années à Delémont notamment rencontre un fort intérêt dans la population et auprès des entités investisseuses et représente typiquement le genre de partenariat qui allie intérêt écologique et rentabilité

économique. Pour toutes ces raisons, le groupe PS-Les Verts va soutenir le crédit présenté, tout en se réservant le droit d'intervenir sur le fond du sujet.

M. Pierre-Olivier Cattin relève que les grandes réalisations architecturales et structurelles de Porrentruy ont été comme des piliers de son développement : le Château fondateur, l'école des Jésuites et son église, les hôtels particuliers de la vieille ville sont les rappels historiques. La cession du Séminaire et la construction de la nouvelle école, l'incroyable saga de la rénovation de l'Inter, la relocalisation récente de l'administration communale, les rénovations flamboyantes mais tellement nécessaires de la piscine municipale et de la patinoire régionale en sont les rappels récents. Le dossier de l'adaptation de la structure de la Maison de l'enfance est donc indispensable à la nécessité sociale actuelle, à son évolution, à son rayonnement régional et à sa future utilisation. Cette réalisation est nécessaire à plus d'un titre. Elle a aussi un coût. « Gouverner c'est prévoir » dit l'adage et on doit reconnaître au Conseil municipal le sens de l'anticipation, le courage et l'audace de présenter un projet de cette envergure dans une période économiquement si troublée. M. Cattin rappelle qu'un dossier tout aussi fourni et moins onéreux n'a pas eu la chance de rencontrer une pareille audace auprès du Conseil municipal dans les années précédentes. Quelques années ont peut-être été perdues, mais il faut aller de l'avant. Le groupe PCSI est convaincu de la nécessité d'adapter la structure de la Maison de l'enfance et votera à l'unanimité le crédit proposé mais il souhaite livrer quelques questions et remarques. Le projet est-il vraiment indispensable ? N'est-il pas trop coûteux ? Va-t-il nécessiter des sacrifices financiers importants pour la ville ? Depuis plusieurs années la Maison de l'enfance fonctionne bien et est un moteur dans les moyens de garde de la petite enfance pour toute la région et un modèle d'une des plus grandes structures pour le Canton. Les exigences éducatives, l'organisation structurelle dispersée, les adaptations aux changements tarifaires, la gouvernance compliquée, tous les écueils sont systématiquement surmontés pour permettre l'accomplissement de la mission au mieux. Malheureusement, les tarifs cantonaux parfois étouffants ne peuvent être modifiés par le Conseil de ville ; la gouvernance globale devra faire l'objet d'adaptation ultérieure. Pour le groupe PCSI, c'est donc bien le temps de mettre l'ouvrage sur le métier et de moderniser l'indispensable outil structurel. L'adaptation de la cuisine professionnelle et des lieux aux exigences éducatives, la réunion des sites pour améliorer les synergies fonctionnelles et la restauration d'un bâtiment pour le durable futur, aux yeux du PCSI, font que ce projet est indispensable. Le coût, correspondant à 3'700 francs le m² et à environ 1'200 francs le mètre³, est élevé. De même, les subventions sont calculées au minimum de ce que la LORO peut apporter. Le groupe PCSI espère que tous les efforts ont été fournis pour qu'une participation privée, des dons, des apports de fondations aient été sollicités. M. Cattin rappelle à cet effet que le crédit de rénovation de l'Inter a bénéficié de plus de 40% d'apports externes à la Municipalité. Si la rénovation et l'agrandissement de la Maison de l'enfance ne doivent absolument pas se faire à n'importe quel prix, le groupe PCSI juge que, pour cet objet, le coût n'est pas trop élevé. Enfin, et que cela soit clair, cet objet représente un crédit important pour la Commune. Ce crédit s'inscrit dans un ensemble de dépenses, et ceci dans une période de crise économique, sociale et sanitaire, particulièrement pour les finances des collectivités publiques. Mais il ne saurait être question d'attribuer les difficultés financières actuelles ou futures de la Municipalité à ce seul dossier. Si un jour la Municipalité devait se résoudre à augmenter, entre autres, la quotité d'impôts pour permettre son fonctionnement financier, ce ne doit pas être attribué à ce seul crédit. La réfection des routes, le salaire du personnel indispensable, l'entretien des bâtiments, l'aide sociale et les subventions aux structures culturelles et sportives, tout concourt aux finances de la Commune. La campagne pour la votation populaire débutera tout de suite, il ne faudra pas laisser dire que ce crédit seul est inutile, hors de portée et imposera une augmentation des impôts. Le groupe PCSI pense que c'est tout le contraire. Il votera ce crédit de 6,3 millions de francs pour l'agrandissement de la Maison de l'enfance qui est un projet utile, nécessaire au développement de Porrentruy, à sa portée financière tant dans l'investissement comme dans le fonctionnement. C'est dans ce sens que le groupe PCSI s'engagera également pour la campagne de votation qui amènera à l'acceptation populaire le 9 mai 2021.

Mme Céline Bédât Heusler a pu remarquer que les salles de siestes étaient malheureusement borgnes, ce qui est surprenant. Lorsque la question a été posée lors de la présentation, il a été répondu que Delémont avait fait comme cela et que ça ne posait pas de problème. Alors, les directives de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), en matière d'exigence et de qualité au sein des structures d'accueil stipulent que ces lieux de sieste devraient recevoir une lumière et une aération naturelle. Pour 6,3 millions de francs, Mme Bédât Heusler demande s'il n'est pas possible de prévoir des fenêtres dans une salle de sieste.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Baptiste Laville trouve regrettable qu'une place plus importante ne soit pas dédiée à la mobilité douce. Sur les plans, il remarque beaucoup de places de parking alors que la place pour les vélos est tout-à-fait limitée. Il aurait

trouvé intéressant de donner un petit peu plus de place à cette mobilité douce, qui va encore prendre de l'importance, en accordant une surface plus grande à la place de vélos afin de permettre aux parents qui viennent avec des charrettes de les parquer à l'abri pour qu'elles ne prennent pas l'eau.

M. Manuel Godinat souhaite apporter quelques éléments financiers complémentaires. Il signale que le Conseil municipal n'a jamais voulu cacher quelque chose et il ne lui semblait pas adéquat de mélanger le dossier de la Maison de l'enfance et celui du plan de mesures. Il est étonné, ce soir, d'entendre que l'agrandissement de la Maison de l'enfance va nécessiter une augmentation de la quotité d'impôt. Pour lui, cette réflexion peut être amenée lors de chaque dossier, comme celui de la piscine des Tilleuls, avec son centre sportif, celui de la piscine municipale ou encore celui de la réfection de l'Inter. Ces trois derniers dossiers engendrent 1,5 point de quotité d'impôt. M. Godinat confirme que Porrentruy, commune-centre, a besoin d'avoir ces infrastructures qui coûtent de l'argent. Pour lui, la conséquence qu'aura l'agrandissement de la Maison de l'enfance sur la quotité d'impôt est infime. Il mentionne aussi que la Maison de l'enfance a connu plus de CHF 500'000.- de pertes. Pour l'année 2020, cette perte a été ramenée en-dessous de CHF 200'000.-. Pour arriver à ce résultat, un plan de mesures a été mis en place à la Maison de l'enfance, notamment en ce qui concerne l'organisation, des changements de processus et un taux d'occupation plus élevé. En procédant de la sorte, le Conseil municipal a fait des économies qui ont eu un impact sur l'organisation et pour les éducatrices et les éducateurs. M. Godinat rappelle que la Maison de l'enfance engendre des charges annuelles entre 4,5 et 5 millions de francs, ce qui représente plus de 10 % de l'ensemble des charges communales. Le 80 à 90 % de ces 4,5 millions de francs sont réinjectés directement au niveau communal, à travers le personnel, par les salaires, par les formations, etc. Pour lui, si la Municipalité n'investit pas aujourd'hui dans l'agrandissement de la Maison de l'enfance, un tel projet se fera ailleurs. Des familles installées dans des villages voisins déposent aussi leurs enfants à la Maison de l'enfance de Porrentruy car cette structure municipale leur plaît. Même s'il souhaite gérer les finances communales avec rigueur, M. Godinat croit à ce projet d'agrandissement. Mais chaque projet et chaque décision impliquent un engagement et un risque. M. Godinat croit que le législatif doit accepter cet objet et doit faire confiance au Conseil municipal, tout en veillant à une bonne exploitation pour les années futures pour que le bon résultat de 2020 puisse perdurer. M. Godinat indique que la Municipalité va aussi rappeler au Canton le rôle qu'il a dans son système d'indemnisation des maisons de l'enfance car, actuellement, cela ne correspond pas à la réelle valeur de ce qui se fait à la Maison de l'enfance. En conclusion, M. Godinat espère que le plan de mesures esquissé en début de soirée rassurera le Conseil de ville et demande au législatif d'accepter ce dossier.

M. Eric Pineau confirme que ce projet est urgent car la Maison de l'enfance se trouve sur 3 sites, que le nombre d'enfants augmente, que les places sont limitées et pour combler les locations qui tomberont cette année, comme la location de l'Ecole St-Paul en août 2020. A cet effet, des solutions intermédiaires devront être trouvées car les travaux de la Maison de l'enfance ne seront pas terminés. Pour M. Pineau, si ce projet est reporté à plus tard, il coûtera plus cher, c'est une réalité. Concernant les subventions, il regrette la subvention de la LORO de CHF 200'000.- qui n'est pas suffisante mais la Commune n'a pas le choix. La nouvelle réglementation de la LORO prévoit la présentation d'un seul projet par commune par année, ce qui est compliqué. La Commune a fait appel à plusieurs fondations pour obtenir des dons privés mais, dans la période actuelle, il n'est pas facile d'aller chercher de l'argent. Toutefois, la Municipalité continuera de rechercher des fonds privés car effectivement ils seraient les bienvenus pour pouvoir diminuer le montant du crédit. Concernant les locaux de sieste, M. Pineau confirme que certains sont borgnes ; 5 sur 12 seront munis de fenêtres. C'est un choix délibéré qui a été discuté avec les éducatrices et les éducateurs. Les plans ont été validés par le Canton. Les normes sont respectées. M. Pineau relève que ces locaux sont dotés d'une aération mécanique qui renouvelle l'air plusieurs fois par heure. Ces locaux de sieste sont aussi équipés par un système qui permet d'abaisser la température. Concernant la lumière, aujourd'hui toutes les fenêtres des locaux de sieste sont barricadées car les enfants qui dorment n'aiment pas la lumière. Les stores sont donc toujours fermés. C'est un souhait d'obscurcir ces pièces. De plus, sur demande des éducatrices et éducateurs, les petits oculi, situés sur les portes, ont été couverts. Concernant la mobilité douce, M. Pineau signale que le parc à vélos, qui sera couvert, possèdera 10 places de parc. C'est peut-être un peu faible mais ce nombre de places peut éventuellement être augmenté. Concernant les places de parc pour les véhicules, M. Pineau confirme que celle-ci sont dictées par des normes.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent, par 37 voix, un crédit maximal de CHF 6'300'000.-, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réalisation de l'agrandissement de la Maison de l'enfance. Il y a 4 abstentions.

16. Divers.

M. le Président signale que 10 textes ont été déposés ce soir.

